



Session plénière des 10 et 11 novembre

Focus

Et d'une ! Les députés européens se sont réunis à Bruxelles mercredi 10 et jeudi 11 novembre pour la première session plénière de novembre. Ils y ont débattu du prochain sommet Europe-États-Unis, de la régulation des fonds alternatifs pointés du doigt suite à la crise financière et de la solidarité intergénérationnelle, concept-clé au regard des réformes des systèmes de retraite.

Ce dossier présente les grands sujets inscrits à l'ordre du jour (première section) et les comptes-rendus détaillés des débats et votes principaux.
Pour accéder aux différentes sections, cliquez sur les liens ci-dessous.

Les grands sujets à l'ordre du jour

Fonds alternatifs et de capital-investissement. Jeudi, les députés devraient voter une nouvelle réglementation sur les fonds alternatifs et de capital-investissement, après plus d'une année d'intenses négociations. Elle imposera un enregistrement, un suivi et un capital initial à un secteur financier soumis jusqu'ici à un cadre réglementaire allégé. En échange, ces fonds pourront être commercialisés selon un ensemble unique de règles de l'UE et non 27 systèmes nationaux différents.

Priorités du prochain sommet UE-Etats-Unis. Les députés se prononceront jeudi sur les recommandations faites aux Etats membres en vue du sommet UE-Etats-Unis du 20 novembre. Coopération économique nécessaire à la sortie de crise, protection des données à caractère personnel, introduction d'une taxe de voyage et fuite de documents militaires américains devraient en être les principaux éléments.

Des crédits non dépensés pour financer des projets énergétiques propres et efficaces. Jeudi, le Parlement se prononcera sur un accord avec le Conseil (représentant les Etats membres) prévoyant de libérer 146 millions d'euros de fonds non engagés pour financer des projets en matière d'économies d'énergie, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Le secteur de l'élevage en crise. Les députés interrogeront la Commission européenne au sujet de ses projets visant à aider le secteur de l'élevage en Europe, face à la charge que représentent les prix toujours plus élevés des aliments, notamment des céréales.

Assurer une plus grande solidarité entre générations. Les députés se prononceront sur des initiatives en vue d'augmenter l'emploi des jeunes et des personnes âgées dans l'UE, en vue d'alléger le fardeau financier des systèmes de sécurité sociale et des caisses de retraite.

Favoriser l'entrée des uns sur le marché de l'emploi sans provoquer la sortie des autres

- La commission de l'emploi souhaite améliorer le taux d'emploi des jeunes et des seniors.
- Débat mercredi, vote jeudi en séance plénière.
- Interview de la plus jeune députée européenne et d'un de ses aînés.

Elle est Danoise, a 26 ans et siège au sein du groupe des Verts. Il est Britannique, va sur ses 67 ans et appartient aux Conservateurs et réformateurs européens. Un même problème les concerne cependant : les évolutions démographiques et ses conséquences sur la solidarité intergénérationnelle et les systèmes de retraite. Interview croisée d'Emilie Turunen et de Roger Helmer.

On parle d'aider les jeunes à rentrer sur le marché du travail, mais aussi de faire travailler plus longtemps les seniors. Ces deux objectifs ne sont-ils pas opposés ?

Emilie Turunen : Il y a une croyance selon laquelle, en mettant les seniors à la retraite, on fera de la place pour les jeunes sur le marché du travail. Il n'y a pas de logique derrière cela. Il faut réfléchir de façon plus large. Aujourd'hui, il faut s'attaquer à la crise structurelle de l'emploi.

Comment faire pour augmenter l'emploi tant des jeunes que des moins jeunes ?

Roger Helmer : Je ne suis pas sûr que l'Europe puisse faire quoi que ce soit. Les Etats membres doivent promouvoir l'emploi des jeunes en améliorant l'enseignement, en particulier la formation professionnelle.

Emilie Turunen : Le débat en Europe porte sur l'âge de départ à la retraite. C'est une vue trop étroite. Il faut faire porter la discussion sur les conditions de travail, la flexibilité, la différenciation entre les groupes de travailleurs. C'est pourquoi nous demandons une « Garantie pour la jeunesse européenne », visant à ce que les jeunes ne puissent rester au chômage plus de quatre mois. Un emploi ou une formation devront leur être proposés. Pour les plus âgés, c'est plus une question de flexibilité. Il y a différentes possibilités entre le travail à temps plein et le fait de ne pas travailler du tout. Il faut des systèmes de retraite flexibles qui permettent de diminuer le travail progressivement.

Allonger la durée de cotisation et diminuer le montant des retraites sont souvent vus comme le seul moyen de faire face aux enjeux démographiques et budgétaires actuels. Voyez-vous une autre solution ?

Roger Helmer : Le montant des pensions, l'allongement de la durée de cotisation et une retraite à un âge plus avancé feront certainement partie de la solution. Il y a une manière pour l'Europe d'intervenir : c'est de déréguler radicalement le marché de l'emploi, couplé à une baisse des impôts. Malheureusement, la philosophie de l'Union européenne va dans le sens opposé. Des années de travail de la commission parlementaire du chômage (« *Unemployment committee* », *jeu de mot sur le nom de la commission de l'emploi, ndlr*) ont augmenté le coût du travail, réduit la compétitivité, créé du chômage et rendu le marché de l'emploi moins flexible.

Les interviews ont été réalisées en anglais.

Emploi en Europe

- Les gens en-dehors du marché de l'emploi sont les plus nombreux chez les 15-24 ans.
- La moitié des 55-64 ans ne travaillent pas.
- D'ici 2020, le nombre de personnes en âge de travailler va diminuer de trois millions.
- Il y aura plus de seniors sur le marché de l'emploi et de retraités que d'enfants, de jeunes et d'adultes en âge de travailler.

La Russie, la Chine et l'Irak pointés du doigt par le Président Buzek

Lors de l'ouverture de la session à Bruxelles, le Président du Parlement, Jerzy Buzek, a exprimé son soutien au journaliste russe Oleg Kashin, sauvagement battu par des inconnus à Moscou le 6 novembre et s'est félicité de la manifestation de l'opposition le 21 octobre à Moscou. Il a condamné les attaques perpétrées il y a 10 jours sur des chrétiens à Bagdad et a condamné la pression chinoise exercée sur les États membres en vue de boycotter la cérémonie de remise des Prix Nobel à Oslo le 10 décembre.

Jerzy Buzek a condamné l'attaque brutale dont a été victime le journaliste russe Oleg Kashin le 6 novembre et a salué la réaction rapide et l'engagement personnel du Président Dmitri Medvedev pour trouver les auteurs.

Il s'est ensuite félicité de la manifestation de l'opposition du 21 octobre à Moscou, signe que les appels du Parlement européen en faveur de la démocratisation commencent à prendre effet.

Le Président a condamné les attaques perpétrées contre des fidèles de la cathédrale syriaque catholique de Bagdad, le 31 octobre, qui a causé des décès et des blessés. Il a appelé à respecter la liberté de culte et a déploré la violence fondée sur des motifs religieux.

Enfin, Jerzy Buzek a condamné les pressions exercées par la Chine sur les gouvernements de l'UE pour qu'ils ne participent pas à la cérémonie des Prix Nobel à Oslo le 10 décembre. « *Le Parlement veut voir les droits de l'homme respectés partout dans le monde, y compris en Chine* », a déclaré le Président, précisant que l'UE sera représentée à Oslo par le chef de sa délégation en Norvège.

Changements à l'ordre du jour

L'Assemblée plénière a approuvé un certain nombre de modifications à l'ordre du jour :

Les rapports de Nathalie Griesbeck (Alliance des démocrates et des libéraux) sur les accords entre l'UE et la Géorgie sont retirés de l'ordre du jour.

Les votes portant respectivement sur la proposition de décision de clôture des comptes du Collège européen de police pour l'exercice 2008 et sur les résolutions relatives à l'Ukraine sont reportés à une prochaine session.

Un rapport d'Eva Lichtenberger (Verts) sur la demande de levée de l'immunité de Krzysztof Lisek (Parti populaire européen) sera mis aux voix jeudi.

Fonds alternatifs et de capital-investissement : le Parlement met en place de nouvelles règles

- Les fonds d'investissement alternatifs seront soumis à une réglementation plus stricte.
 - Le démembrement des actifs pourra être combattu plus efficacement.
 - La responsabilité des dépositaire sera renforcée.
-

Les nouvelles règles de l'UE sur la commercialisation des fonds d'investissement alternatifs ont franchi le dernier obstacle avec l'adoption de la directive qui imposera des conditions d'enregistrement, de suivi et de capital initial. Le Parlement européen a réussi à inclure de nouveaux chapitres sur le démembrement des actifs et les rémunérations, ainsi qu'à influencer sensiblement les règles sur le système de passeport, la responsabilité du dépositaire, les exigences de fonds propres et le recours au levier.

Les fonds d'investissement alternatifs (FIA plus connus sous le sigle anglais AIF), notamment les fonds d'investissement spéculatifs et de capital-risque (hedge funds et private equity), vont être désormais soumis à une surveillance réglementaire plus substantielle.

Le Parlement a obtenu, sous la houlette du Français Jean-Paul Gauzès (Parti populaire européen), des concessions des États membres dans certain nombre de domaines visant à augmenter la stabilité économique et la sécurité de l'investisseur. La législation introduit des règles sur les rémunérations et des restrictions au démembrement des actifs.

Aucune de ces questions n'avait été abordée dans la proposition initiale de la Commission et ces deux ensembles de règles se sont heurtés au départ à une ferme résistance des États membres. La législation régit strictement la responsabilité des dépositaires, acteurs essentiels qui opèrent sur ces fonds, afin d'assurer que les investisseurs ne perdent pas le droit de réclamer des dommages et intérêts.

Le rapporteur s'est félicité de cette avancée notoire dans la régulation des marchés financiers qui a pu s'appuyer sur un large accord.

Fonds de capital-investissement : une attention particulière au démembrement des actifs

Le Parlement a insisté dès le début sur la nécessité de combattre le démembrement des actifs, aspect non couvert initialement par la proposition de la Commission. Il qui s'est heurté à la résistance des États membres lors des négociations. La directive comprend maintenant un certain nombre de dispositions à cet effet, se rapportant principalement aux limites de distributions et de réductions de capital durant les deux premières années où une société est reprise par un investisseur en capital-investissement. Ceci en vue de dissuader les investisseurs d'essayer de prendre le contrôle d'une société dans le seul but de réaliser un profit rapide.

Le Parlement a également obtenu d'imposer des exigences d'information et de publicité importantes aux investisseurs de capital-investissement, particulièrement concernant les informations à fournir aux actionnaires, aux employés et à leurs représentants sur la stratégie prévue pour la société.

La responsabilité du dépositaire

La responsabilité du dépositaire a été renforcée par rapport aux positions initiales du Conseil et de la Commission pour éviter un autre scandale du type Bernard Madoff. La directive exige que si un dépositaire délègue légalement ses tâches à d'autres, il devra fournir un contrat permettant au fonds - ou au gestionnaire du fonds - de réclamer des dommages à l'entité qui a obtenu la délégation. Ce qui devrait assurer qu'à aucun stade de la chaîne,

la responsabilité puisse être irrémédiablement perdue. Les députés ont également obtenu l'assurance que les investisseurs des FIA concernés seront étroitement associés à la délégation éventuelle de responsabilité.

Un passeport de commercialisation pour tous sans un laisser-faire total

L'accord conclu aujourd'hui permettra aux gestionnaires hors-UE de commercialiser les fonds alternatifs dans toute l'Union sans avoir à demander l'autorisation à chaque État membre et à se conformer aux différentes législations nationales. Ce point a représenté une pomme de discorde entre le Parlement et certains États membres, le premier ayant fait pression pour octroyer un passeport aux investisseurs non-UE. Le Parlement a apaisé les craintes des États membres en proposant dans le texte des dispositions selon lesquelles les gestionnaires de fonds alternatifs pourront obtenir un passeport uniquement si le pays non-UE où ils résident répond à des normes minimales de réglementation et s'il a conclu des accords avec les États membres afin d'assurer un partage de l'information.

La réglementation a été approuvée à un large majorité adopté par 513 voix pour, 92 voix contre et 3 abstentions.

Prochaines étapes

Les règles de la directive devraient être appliquées d'ici 2013, et quatre ans plus tard, la Commission entreprendra un examen général des règles. L'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF, sigle anglais ESMA) et la Commission auront également la vaste tâche de concrétiser les détails du fonctionnement de la directive, avec des lignes directrices et des actes délégués pour sa mise en œuvre.

Le Parlement fixe les priorités à venir pour le prochain sommet UE-États-Unis

- Les députés continuent de défendre le respect à la vie privée des citoyens européens face aux demandes américaines.
- Ils se montrent très préoccupés par les allégations de torture en Irak.

A l'approche du sommet UE-Etats-Unis du 20 novembre, les députés ont remis leurs recommandations au Conseil sur la manière de gérer les questions transatlantiques telles que la coopération économique, la protection des données à caractère personnel, l'introduction d'une taxe de voyage et la fuite de documents militaires américains classifiés sur l'Irak.

Le Parlement, dans sa résolution, renouvelle son soutien à la création d'un marché transatlantique sans entraves d'ici à 2015, mais fait montre de préoccupations quant aux différences de réglementation sur les nouveaux aliments, les produits génétiquement modifiés, le clonage animal les produits de l'Union européenne étiquetés uniquement en mesures métriques.

L'adoption d'une stratégie d'action UE-États-Unis pour la protection des droits de propriété intellectuelle, y compris les négociations en cours pour un accord commercial anti-contrefaçon (*ACTA en anglais*), est un autre facteur essentiel des relations commerciales avec les États-Unis, soulignent les députés.

Torture en Irak

La divulgation controversée par le site internet Wikileaks d'informations militaires américaines portant sur des allégations de torture en Irak a provoqué plusieurs interventions virulentes lors du débat précédant le vote, mercredi.

Dans la résolution adoptée, les députés demandent une enquête transatlantique pour faire la lumière sur ces événements : « Tout en étant pleinement conscient du fait que la divulgation de documents militaires classifiés risque de mettre en péril le personnel militaire, le Parlement se déclare extrêmement préoccupé par la gravité des récentes allégations selon lesquelles la torture aurait été tolérée en Irak et demande que cette question soit examinée lors du Sommet UE-États-Unis dans l'optique de la mise en place d'une enquête indépendante transatlantique ».

Frais de voyage aux États-Unis

Les députés se sont déclarés « extrêmement préoccupés » par le projet de loi sur la promotion des voyages (Travel Promotion Act, ou TPA) « en raison de ses effets discriminatoires, dans la mesure où il ne s'appliquerait qu'aux voyageurs se déplaçant dans le cadre du régime américain d'exemption de visa, ainsi que par ses incidences en termes de protection des données, sachant que les frais ne pourront être acquittés qu'en utilisant l'une des quatre cartes de crédit principales dont les sociétés sont basées sur le territoire des États-Unis ». Depuis janvier, les citoyens des États membres relevant du programme américain d'exemption de visa doivent payer 14 dollars pour voyager aux États-Unis.

UE, Etats-Unis... et le reste du monde

Le Parlement a également fixé ses priorités sur les relations internationales de l'UE et des États-Unis avec le reste du monde, y compris la lutte contre le terrorisme mondial, les efforts de négociation au Moyen-Orient et la menace des armes nucléaires.

En ce qui concerne le conflit israélo-palestinien, les députés félicitent les Etats-Unis pour leur nouvelle approche vis-à-vis d'Israël, « rappellent la nécessité de reprendre les négociations en vue de parvenir, dans des délais convenus, à une solution fondée sur la coexistence,

dans la paix et la sécurité, de deux États, l'État d'Israël et un État Palestinien indépendant, démocratique et viable ». Le texte invite également le gouvernement israélien à proroger le moratoire sur la construction de colonies.

Un appel à « explorer des alternatives moins intrusives » que la collecte de données PNR

La protection des données personnelles est un domaine sensible dans les relations UE-États-Unis, comme dans le cas de l'accord sur les transferts de données bancaires (accord Swift). Un accord général UE-États-Unis sur la protection des données est actuellement en discussion, ainsi qu'un nouvel accord sur le partage des données des passagers aériens (PNR). Le Parlement aura un droit de veto sur les deux textes.

Dans une résolution déposée par le Parti populaire européen, les socialistes, les libéraux, les Verts, les Conservateurs et réformateurs et la Gauche unitaire, le Parlement souligne que les données PNR ne devraient en aucun cas être exploitées à des fins de profilage.

Les députés réitèrent leur appel à la Commission de fournir les preuves factuelles que « la collecte, le stockage et le traitement des données PNR est nécessaire ». Ils invitent également la Commission à « envisager des alternatives moins intrusives ».

Des crédits européens non dépensés reversés à des projets énergétiques durables

- 146 millions d'euros n'ont pas été utilisés dans le budget européen.
- Les députés souhaitent qu'ils soient attribués à des projets pour les énergies durables ou les économies d'énergie.

Le Parlement européen s'est prononcé jeudi 11 novembre en faveur d'un instrument financier qui permettra de libérer 146 millions d'euros de crédits non engagés en vue de financer des projets en matière d'économies d'énergie, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Les modifications de la législation relative au programme énergétique européen pour la relance (PEER) permettront de transférer les crédits non utilisés vers un nouveau fonds destiné à financer des projets visant notamment à :

- **rénover des bâtiments publics et privés** afin d'améliorer leur efficacité énergétique ou de basculer vers les énergies renouvelables;
- construire des **installations de cogénération** fonctionnant à base d'énergies renouvelables, dotées de réseaux de distribution, et les intégrer dans les réseaux électriques;
- favoriser les **solutions propres en matière de transport public**, notamment les véhicules électriques et à hydrogène;
- **développer l'infrastructure locale**, y compris un éclairage urbain efficace, le stockage de l'électricité ainsi que les compteurs et les réseaux intelligents.

Ce fonds sera principalement destiné à aider les autorités locales et régionales à financer les projets, qui devront être économiquement et financièrement viables afin qu'à long terme, l'investissement soit rentable. Un montant total de 146 millions d'euros sera disponible au 1er janvier 2011 et devra être attribué d'ici le 31 mars 2014.

Les contributions au fonds pourraient consister en des prêts, des garanties, des fonds propres ou en d'autres produits financiers. Jusqu'à 15 % des financements peuvent être utilisés pour fournir une assistance technique aux pouvoirs publics afin de les aider dans l'élaboration des projets. L'équilibre géographique constituera un critère important dans la sélection des projets.

Le règlement amendé a été adopté avec 582 voix pour, 27 voix contre et 7 abstentions. Les négociations du Parlement ont été menées par la Belge Kathleen Van Brempt (Socialistes et démocrates).

Contexte

Instauré en 2009, le programme énergétique européen pour la relance (PEER) vise à favoriser la relance économique par le financement de projets énergétiques tels que les inter-connecteurs transfrontaliers pour le gaz et l'électricité, les parcs d'éoliennes en mer et les projets de captage et stockage du carbone (CSC). En 2010, un montant total de quatre milliards d'euros a été affecté à des projets de ce type.

Le Parlement a tenté d'inclure l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le PEER dès le moment où il a été proposé. La Commission s'est engagée à examiner ce point ultérieurement, en faisant usage des fonds non engagés d'ici la fin de l'année 2010. Le règlement modifié fournit une base juridique pour le faire, dans le cas contraire, les fonds devraient revenir aux budgets nationaux.

Prochaines étapes

La législation doit encore être formellement approuvée par le Conseil avant la fin de l'année. En raison de la nécessité urgente de s'atteler à la crise économique, elle devrait entrer en vigueur immédiatement dès sa publication.

L'élevage européen victime de la spéculation

La crise, une réalité vécue au jour le jour par les agriculteurs ... Non, il ne s'agit pas de la crise financière mais de difficultés inhérentes au secteur de l'élevage. Le prix des céréales a flambé et les éleveurs peinent à nourrir leurs bêtes. Les députés ont pointé du doigt la spéculation sur les prix des matières premières et demandé à la Commission d'agir.

Augmentation des coûts de production et concurrence des importations : « *le secteur de l'élevage connaît de graves difficultés* », a rappelé le Britannique James Nicholson (Conservateurs et réformateurs européens) lors du débat en séance plénière jeudi 11 novembre. Les céréales, qui comptent pour 60 % des coûts de production, ont vu leur prix s'envoler de 50 % les deux derniers mois. Comment dès lors permettre aux éleveurs de nourrir leur cheptel ?

Lutter contre la spéculation agricole

De nombreux députés européens ont salué la décision de la Commission de mettre sur le marché des céréales qui avaient été stockés, cela afin de faire baisser les prix. « *La tension a diminué sur le marché* », s'est réjoui le commissaire européen à l'agriculture, Dacian Cioloș. Pour lui, le problème ne venait cependant pas d'une pénurie mais de la spéculation qui a cours sur le marché des matières premières. Il a promis que la Commission européenne se pencherait sur le problème et que la réforme de la Politique agricole commune comprendrait un volet sur l'instabilité des revenus.

Deux poids, deux mesures

Les normes qui s'appliquent aux éleveurs européens sont très élevées mais celles qui concernent la viande importée le sont beaucoup moins. Les premiers se trouvent donc pénalisés. « *Les normes environnementales doivent aussi s'appliquer aux produits alimentaires importés* », a demandé l'Allemand Albert Dess (Parti populaire européen). Son collègue polonais Janusz Wojciechowski (Conservateurs et réformateurs européens) demande la même chose pour le bien-être animal.

Réduire le rôle des intermédiaires

Le rôle des distributeurs est également très critiqué. Alors que les producteurs voient leurs revenus diminuer, les consommateurs voient les prix des produits alimentaires augmenter. « *Les agriculteurs doivent survivre avec 700-800 € par mois. Les consommateurs payent 17 € le kilogramme pour un steak au supermarché mais les éleveurs n'en touchent que 3 €. Est-ce juste ?* », s'insurge le Français José Bové (Verts), lui-même agriculteur.

Les députés ont donc demandé à la Commission de mettre fin à de telles pratiques. Sinon, « *cette crise va détruire les agriculteurs européens* », met en garde José Bové.